CE MONDE QUI BOUGE

Affaire Chakib Khelil, en finir avec les pratiques maffieuses

Par Hassane Zerrouky

N'eût été l'enquête ouverte par le parquet de Milan (Italie) le 7 février dernier pour «corruption internationale» visant le directeur général du Groupe pétrolier italien ENI, dans le cadre d'une affaire de pots-de-vin versés en Algérie, et les arrestations et mandats d'arrêts internationaux lancés par la justice italienne notamment contre Farid Bedjaoui, il est fort probable que Chakib Khelil n'aurait jamais été inquiété.

Retenons que c'est bien la première fois dans les annales judiciaires algériennes qu'un ministre, considéré comme un personnage tout puissant dans le paysage politique algérien, un homme qui semblait intouchable en raison de sa proximité politique avec le chef de l'Etat, est clairement visé par un mandat d'arrêt international lancé par le parquet d'Alger pour faits de corruption. Le mandat d'arrêt concerne également sa femme et ses deux enfants, pratiquement toute la famille (un vrai gang). L'affaire qui le concerne est d'une extrême gravité car elle touche un secteur stratégique et vital (les hydrocarbures) de l'économie nationale, tant et si bien, qu'en comparaison, l'affaire Khalifa, qui avait défrayé la chronique, paraît aujourd'hui bien mince.

Séjournant aux Etats-Unis, dont il est citoyen, il est peu probable que l'ancien ministre de l'Energie soit extradé vers l'Algérie car Washington n'extrade jamais un de ses ressortissants vers un pays étranger, et ce, quel que soit le crime commis.

Quant à ce qu'il soit jugé aux Etats-Unis, il faudra plus qu'un solide dossier tant les avocats américains sont connus pour leur pugnacité pour tout ce qui touche les affaires concernant les entreprises commerciales. La procédure risque en tout cas d'être longue.

Par conséquent, ceux qui, au sein du pouvoir, ont quelque souci à se faire en raison de leur proximité politico-maffieuse avec l'ex-ministre de l'Energie, ont encore de la marge devant eux. Bien plus, tant que Chakib Khelil n'est pas incriminé, il saura se taire et renvoyer l'ascenseur à ceux qui l'ont aidé à quitter le pays lorsque l'affaire avait éclaté en Italie.

Au-delà de cette affaire se greffant sur ce que l'on appelle l'affaire «Sonatrach II», qui s'est ajoutée à «Sonatrach I» qui avait vu l'inculpation d'une quinzaine de dirigeants de la première entreprise algérienne, dont son P-DG, Mohamed Meziane, nommé par Khelil, c'est le niveau atteint par la corruption qui inquiète. De ce fait, la responsabilité du chef de l'Etat, qui a longtemps couvert de son autorité l'ex-ministre de l'Energie, ne peut pas être éludée. Et ce, ne serait-ce que parce que l'ex-ministre de l'Energie traînait déjà quelques casseroles. Je pense à l'affaire BRC (Brown Root et Condor) à qui Sonatrach avait confié 27 projets clés en main, sous forme de contrats dont les coûts étaient surfacturés, des contrats au forfait signés sans cahiers ni devis, relevait *Le Soir d'Algérie* du 21 octobre 2006, ou encore ces affaires révélées auparavant par *Le Matin* et qui lui ont valu un procès en diffamation !

En février 2007, face aux caméras de l'ENTV, Chakib Khelil faisait dans le déni, balayant avec dédain tout ce qui avait trait à ces affaires. «Seul le président de la République peut me demander de démissionner» clamait-il ! «Je suis algérien, je n'ai aucune autre nationalité, ni américaine, ni française. J'ai vécu 20 ans aux États-Unis, je suis resté algérien» ajoutait-il… avant qu'il ne soit à son tour rattrapé par la justice.

Dans ce dossier, qui éclabousse le plus haut sommet de l'Etat, la question n'est pas de savoir jusqu'où ira la justice algérienne. On peut toujours condamner des personnalités ayant assumé de hautes fonctions, les mettre en prison et les jeter en pâture à l'opinion, mais cela ne règlera en rien le vrai problème auquel est confrontée l'Algérie depuis des décennies. Car la vraie question est de savoir si le temps n'est pas enfin venu d'en finir avec ce système basé sur une économie de rente, générateur de corruption, de malversations et de pratiques politico-maffieuses sans équivalent depuis que l'Algérie est indépendante, fonctionnant dans une totale opacité sur fond d'autoritarisme croissant. Il ne suffit plus en effet de le corriger à la marge au moyen de réformes visant au fond à le maintenir en vie, mais d'en finir avec, en engageant rapidement un processus de transition démocratique ouvrant la voie à une transformation radicale du paysage politico-institutionnel si on veut sauver ce pays et les générations à venir.

H. Z.

3G

Confusion autour du retrait du cahier des charges par les opérateurs

Le bip a-t-il réellement tinté pour la téléphonie mobile de troisième génération (3G) ? Non, semble-t-il, dans la mesure où la confusion et l'incertitude régnaient hier, à propos du retrait des cahiers de charges.

Photo : DR

Le lancement de la 3G se concrétisera par le retrait des cahiers des charges.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Considéré comme l'Arlésienne, le lancement de la téléphonie mobile de troisième génération (3G) finira-t-il par ressembler effectivement à cette expression ? Questionnement pertinent.

Ouvert à la concurrence nationale dès le 1er août dernier, après des mois d'incertitudes et d'atermoiements, le lancement de la 3G devrait se concrétiser par le retrait de cahiers de charges. Ainsi, du 11 août 2013 au 15 août 2013 inclus, les opérateurs mobiles établis, ceux intéressés, étaient invités par l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT) à venir retirer les cahiers de charges relatifs à l'attribution de trois licences d'établissement et d'exploitation de réseaux publics de télécommunications mobiles de troisième génération (3G) et de fourniture de services au public. Or, la confusion régnait hier à propos du retrait de ces cahiers de charges dont la contrepartie a été fixée à un million de dinars algériens.

Selon des informations rapportées par certains médias, l'ARPT aurait informé les opérateurs mobiles du report de cette opération, fixée initialement entre le 11 et le 15 août, à la date du 15 août. L'Autorité de régulation aurait, indique-t-on ailleurs, avisé par les concernés verbalement de ce nouvel échéancier, sans aucune précision et sans en faire état sur son site électronique. Ce que l'on réfute clairement et fermement au niveau de l'ARPT dont le chef du département communication, contacté hier, a indiqué que le délai fixé pour le retrait des cahiers de charges, soit du 11 au 15 août 2013, était maintenu. Aucune modification n'a été apportée au calendrier fixé par l'ARPT, précise ce responsable qui indique que les opérateurs intéressés pouvaient venir retirer ces documents du 11 août 2013 à 9h jusqu'à aujoud'hui jeudi 15 août 2013, à 16h30, heure limite. Or, jusqu'à hier mercredi en cours de journée, aucun des trois opérateurs mobiles n'avait procédé officiellement à ce retrait. Cela même si un des opérateurs s'est enquis des modalités pratiques du dépôt, indique le responsable de la communication de l'ARPT, rétif cependant à dévoiler l'identité de ce candidat. Certes, l'ARPT précise que dans le cas où aucun cahier de charges ne sera retiré à l'heure limite, il appartiendra à l'Autorité de régulation de se prononcer officiellement, ultérieurement, par voie de communiqué et d'informer sur les motifs et raisons de cette absence de retrait.

Les trois opérateurs mobiles seront-ils en fait au rendez-vous aujourd'hui de l'ARPT ? Oui, indiquait-t-on officiellement hier au niveau de Wataniya Telecom Algérie (Nedjma-Ooredoo).

Nedjma procédera aujourd'hui jeudi 15 août au retrait de ce cahier de charges, indique une voix autorisée de la société étoilée. Même assurance de l'opérateur public Algérie Télécom-Mobilis dont le responsable de la communication indique que la société procédera aujourd'hui au retrait de ce document, conformément au délai fixé. La position d'Orascom Telecom Algérie OTA-Djezzy) demeurait indéterminée hier, l'opérateur se refusant à tout commentaire inopportun. Or, pourquoi les trois opérateurs mobiles qui n'ont eu de cesse d'affirmer être prêts tant pour le lancement de la 3G que pour le retrait des documents de l'appel à concurrence ont-ils attendu jusqu'à aujourd'hui pour se conformer à cette formalité alors qu'ils avaient un délai suffisant de cinq jours pour le faire ?

Cette manière de temporiser s'explique-t-elle par des raisons objectives ou autres ? Des interférences extérieures à l'ARPT et aux trois opérateurs mobiles sont-elles en cause ? A-t-on voulu entretenir sciemment la confusion chez les opérateurs mobiles ? Veut-on perturber les rapports entre l'Autorité de régulation et les acteurs du marché mobile ? Y-a-t-il ainsi une volonté manifeste de bloquer le processus de la 3G, après son lancement tardif, malgré les assurances de l'ARPT et des opérateurs mobiles ? Question sans réponse. Le bip tintera-t-il réellement pour la 3G ?

C. B.

JIJEL

Ce qui attend Sellal

Le Premier ministre Abdelmallek Sellal se rendra à Jijel, aujourd'hui, dans le cadre d'une visite de travail et d'inspection pour le suivi de l'exécution du programme du président de la République.

Photo : Samir Sid

Sellal visitera plusieurs sites économiques d'importances.

Selon des sources locales, l'hôte de Jijel va procéder au démarrage symbolique au lieudit la cité Grossier dans la commune de Kaous, des travaux de la pénétrante autoroutière Jijel-El Eulma confiée à un groupement d'entreprises algéro-italien parmi lequel figurent les algériens ENGOA et ETRHB et l'italien RIZZANI de ECCHER.

Il convient de souligner que ce mégaprojet, une fois réalisé, va lier le port de Djendjen avec les Hauts-Plateaux et leur poids en termes d'échanges économiques. Il représente une importance capitale pour le développement du port de Djendjen, qualifié par le wali de Jijel Ali Bedrici récemment «de poumon économique de la wilaya et de l'est du pays «notamment avec la future réalisation du terminal de container, le futur complexe sidérurgique de Bellara dans la commune d'El Milia et la réalisation de la gare maritime de voyageurs. On apprend, par ailleurs, que le Premier ministre se rendra à El Aouana pour procéder à la mise en service de la station de pompage de Kessir et inspectera le site Timizer, abritant la nouvelle-ville d'El Aouana comportant un conséquent programme de logements de 890 unités, toutes formules confondues. Un choix qui exprime les efforts consentis par les pouvoirs publics pour la prise en charge de la question de logement à El Milia. Le Premier ministre visitera le site de Bellara qui abritera le futur complexe sidérurgique de Qatar Steel qui sera un outil pourvoyeur de milliers de postes d'emploi dans une wilaya fortement touchée par le chômage.

Le port de Djendjen où l'Etat a injecté plus de 30 milliards de dinars pour son développement sera un site visité par Abdelmalek Sellal qui inspectera le projet relatif à la réalisation du terminal de containers confiée à l'entreprise Daewoo construction qui est également en train de réaliser le rétrécissement de la passe au niveau de ce port.

Le secteur de l'agriculture sera au menu de cette virée jijelienne du Premier ministre qui aura à mettre en service le périmètre d'irrigation destiné aux plaines de Taher, El Kennar, Chekfa, et Emir Abdelakder. Rappelons que ce projet a accusé un certain retard.

Bouhali Mohamed-Cherif